



## Programme de transition pour les exploitations porcines ANNEXE 3B

### DÉCLARATION DES PROPRIÉTAIRES ET DES LOCATEURS ULTÉRIEURS CONCERNANT L'UTILISATION DE LA OU DES PORCHERIE(S)

Nom du producteur admissible : \_\_\_\_\_

(À signer par le propriétaire/locateur **ultérieur** de la ou des porcherie(s))

DANS L'AFFAIRE DE la vente, de la location, du transfert, de la permission d'utiliser ou de l'encouragement à utiliser la ou les porcherie(s) située(s) au \_\_\_\_\_ [insérer l'adresse de la propriété] qui a officiellement appartenu/été louée par \_\_\_\_\_, [insérer le nom du producteur] je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_, dans la province de \_\_\_\_\_, PRENDS SOLENNELLEMENT L'ENGAGEMENT ENVERS to \_\_\_\_\_, [insérer le nom du producteur] ET LE CONSEIL CANADIEN DU PORC QUE :

1. Je suis le propriétaire/locateur inscrit ou l'utilisateur autorisé de la ou des porcherie(s) située(s) au \_\_\_\_\_, [insérer l'adresse de la propriété] en vigueur en date du \_\_\_\_\_ [insérer la date à laquelle les droits de propriété ou de tenure à bail ont été acquis].
2. La ou les porcherie(s), ou certaines parties de la ou des porcherie(s), ont été utilisées pour loger des animaux admissibles selon la définition aux termes du Programme de transition pour les exploitations porcines (le « Programme ») administré par le Conseil canadien du porc.
3. Je reconnais et m'engage, comme condition de la réception de fonds aux termes du Programme de transition pour les exploitations porcines par le propriétaire ou le locateur précédent, selon le cas, de la ou des porcherie(s), à laisser vide(s) la ou les porcherie(s) et à ne pas les utiliser pour loger des porcs de tout genre pour une période de trois ans qui commence le \_\_\_\_\_ [insérer la date applicable].
4. Pour la contrepartie qui m'est fournie relativement à mon achat, à ma location ou à mon autorisation d'utiliser la ou les porcherie(s), laquelle je reconnais comme suffisante aux fins de la prestation de cette déclaration par moi-même, j'accepte ce qui suit :
  - (a) Ni moi ni la compagnie, société de personnes, coentreprise ou autre entité gérée par moi-même ou tout membre de ma famille immédiate, y compris tous les employés, les agents et les représentants de la compagnie, de la société de personnes, de la coentreprise ou d'une entité autre ne va, directement ou indirectement, utiliser, permettre ou favoriser l'utilisation par une autre personne ou entité, ni n'a pas, directement ou indirectement, utilisé, permis ou favorisé l'utilisation par une personne ou une entité de l'une des porcheries, pour la période qui commence le \_\_\_\_\_ 200\_\_ [insérer la date à laquelle les porcs ont été retirés de la ou des porcherie(s) conformément au Programme] et qui se termine trois ans après cette date, pour loger des animaux admissibles.

- (b)** Si moi ou toute compagnie, société de personnes, coentreprise ou entité autre gérée par moi-même ou tout membre de ma famille immédiate, y compris tous les employés, les agents et les représentants de la compagnie, de la société de personnes, de la coentreprise ou d'une entité autre vend, loue, transfère, permet ou favorise directement ou indirectement l'utilisation de la ou des porcherie(s), je devrai obtenir une déclaration analogue à la présente déclaration de l'acheteur, du locateur, de la personne effectuant le transfert, ou de l'utilisateur autorisé, selon le cas, qu'il n'utilisera pas ni ne permettra l'utilisation par une autre personne ou entité de cette ou ces porcherie(s) pour loger des animaux admissibles avant la fin de la période indiquée au paragraphe 3 et je fournirai un exemplaire de cette déclaration au Conseil canadien du porc avant ou immédiatement après la vente, la location, le transfert, la permission ou l'encouragement à utiliser.
- (c).** Je rembourserai immédiatement au Conseil canadien du porc, en sa qualité d'administrateur du Programme de transition pour les exploitations porcines, tous les paiements reçus du Programme de transition pour les exploitations porcines par le propriétaire des animaux admissibles et par tout locateur ou propriétaire de la ou des porcherie(s), c'est à dire le montant de \_\_\_\_\_ \$ [insérer le montant des paiements du PTEP au producteur admissible et au propriétaire/locateur de l'étable] auxquels s'ajoutent des frais d'intérêts annuels de cinq pour cent (5 %), calculés à partir de la date des premiers versements, c'est à dire \_\_\_\_\_ [insérer la date du paiement provisoire/du paiement au locateur/propriétaire] à la date de mon paiement au Conseil canadien du porc. Conformément aux directives du Conseil canadien du porc, advenant que je déroge à toute obligation mentionnée aux paragraphes précédents, je devrai rembourser entièrement ces sommes au moyen d'un chèque certifié ou par transfert bancaire, au Conseil canadien du porc, dans les cinq (5) jours ouvrables de la dite dérogation, ou dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception d'un avis du Conseil canadien du porc réclamant ce remboursement, selon la première occurrence, et je reconnais qu'à défaut de rembourser entièrement ces sommes, selon l'échéancier prescrit, des poursuites seront entamées contre moi-même, visant à récupérer la totalité des sommes dues ainsi que des frais pour les dommages applicables.
- 5.** Je reconnais que le Conseil canadien du porc puisse céder ses droits, dans le cadre de la présente déclaration, à toute partie incluant Sa Majesté la Reine du chef du Canada (dans lequel cas, les intérêts à payer pour toute période subséquente à cette assignation sur les sommes en souffrance seront calculés conformément au *Règlement sur les intérêts et les frais administratifs*, DORS/96-188, avec toutes ses modifications successives).

Exécuté à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature du témoin

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire/locateur ultérieur

Nom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_